

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CUAE DU 9 DECEMBRE 2003

Président de séance : Martin

La séance est ouverte.

Scrutateurs : Martin Stastny et Alfonso Gomez élus à l'unanimité pour le compte des voix durant la séance.

Quorum atteint : 65 personnes présentes, 5 facultés représentées : Lettres, SES, FPSE, Droit, Sciences

1. Communications:

- Le comité demande un changement de l'ordre du jour, à cause d'un oubli. Nouveau point 5 : élections du comité et des vérificateurs de comptes. Modification acceptée à l'unanimité, le point 5 devient 6.
- Pas d'annonces de divers ni de communications.

2. Échange d'informations sur la déclaration de Bologne

- le comité propose à la salle de l'informer sur ce qui se passe dans les différentes facultés.
- En Lettres : Le délai d'application n'a pas encore été fixé entre 2004 et 2005.
- en FPSE : La séance d'informations a lieu durant les heures de cours. L'ADEPSY a demandé à ce qu'elle soit déplacée le soir pour que les étudiants puissent y aller.
- en SES : le décanat veut collaborer avec le conseil de faculté. Une première séance de prise de contact a eu lieu.
- en Droit : commission ad hoc avec 2 étudiants. Elle ne s'est pas encore réunie. L'AED demande plus d'informations car elle ne comprend pas le veto en bloc car Bologne ne va pas apporter de grandes modifications.
- Présentation du comité de la CUAE: La Conférence Universitaire Suisse (CUS) a voté les directives d'application contraignantes sur la déclaration de Bologne. (Voir communiqué de presse et directives en annexe).
- Le comité de la CUAE ainsi que des collectifs de Lausanne, Bâle et Zürich ont manifesté leur désapprobation à la Rathaus de Berne où se cachait la CUS, entourée d'un cordon de policier bernois. Rien n'a donc pu être fait pour empêcher la tenue de la réunion comme cela avait été le cas en avril 2002.
- le comité fait part de ses discussions sur la suite à donner à la lutte contre Bologne et la soumet à l'assemblée : il est important de poursuivre sur les deux plans : sur le plan national et à l'intérieur des conseils de facultés, afin d'être attentif à ce qui se passe à l'extérieur de l'uni (économie, etc.). Le comité rappelle la position des dernières AG qui est de s'opposer au principe de la déclaration de Bologne et de collaborer avec les associations et étudiants des conseils pour les informations.
- l'AG rappelle l'importance du travail dans les conseils de fac et de la mobilisation sur laquelle les conseils peuvent s'appuyer.

A l'unanimité la CUAE continue sur le mandat des dernières AG : contre le principe de Bologne et relais d'informations à l'Uni.

3. Quel rôle doit jouer la CUAE?

Ce point a été mis à l'ordre du jour par l'AD du 26 novembre 03 sur la demande d'associations. Le comité a proposé aux associations de présenter leur vision sur ce point mais n'en a reçu aucune.

Le comité constate que l'on fait toujours l'assimilation comité = CUAE et les associations font comme si elles n'étaient pas parties intégrantes de la CUAE. Or le comité est l'expression de ses membres.

Le comité a besoin de savoir si on peut continuer selon le même type de travail avec un soutien des membres de la CUAE. Le comité a donc rédigé une motion qui est le constat de l'équipe en place depuis 2 ans (en annexe). Pour le comité la CUAE est obligée de faire de la politique et a une indépendance politique. Ce document est proposé comme document de fonctionnement.

La motion du comité est approuvée à 52 voix, aucune voix contre, aucune abstention.

4. Statuts

Définition de la procédure. Il s'agira d'élaborer un document qui abrogera les statuts actuellement en vigueur (depuis 1971 et modifiés pour la dernière fois en 1999)

Première lecture article par article sur les propositions de nouveaux statuts du comité et des associations et vote final sur l'ensemble du document.

Lecture des articles un par un :

Pas d'amendements jusqu'à l'article 3.

Art. 3 al. d)

Propositions d'amendements :

1. De promouvoir une vision alternative à la vision capitaliste de l'éducation et de la recherche scientifique.
2. De promouvoir une vision humaine et sociale de l'éducation et de la recherche scientifique.
3. De promouvoir une vision alternative à la vision néo-libérale de l'éducation et de la recherche scientifique.
4. De promouvoir une université publique non soumise aux lois du marché.

MEG : De promouvoir une vision alternative à la vision lucrative de l'éducation et de la recherche scientifique.

AESPRI : suppression de l'alinéa

Vote sur l'art. 3 d):

Prop. 1 : 31 voix pour

Prop. 2 : 5 voix pour

Prop. 3 : 9 voix pour

Prop. 4 : 8 voix pour

Prop. 5 : 13 voix pour

La proposition 1 obtient la majorité des voix.

Suppression de l'alinéa : 6 voix pour

Vote sur l'alinéa d), proposition 1 : 34 voix pour

4 abstentions

La proposition 1 comme alinéa d) est approuvé à la majorité.

Amendement de l'AES :

Ajout d'un alinéa e) :

« De promouvoir une vision de l'éducation et de la recherche qui se fonde sur les aspects humains et sociaux ».

l'AES retire son amendement.

Article 4 al. a) :

7 Inscrit ses actions et organise son fonctionnement dans un cadre antisexiste, antiraciste et antifasciste

8 : Inscrit ses actions et organise son fonctionnement dans une perspective contraire à toute discrimination, basée sur des motifs tels que la race, la religion, le genre, notamment

1^{er} vote :

Prop. 7 : 39 voix pour

Prop. 8 : 10 voix pour

Proposition 7 approuvée à la majorité

2^e vote :

Proposition 7 : 43 voix pour

3 abstentions

Suppression de l'alinéa : aucune voix contre

La proposition 7 comme article 4, al. a) est approuvé à la majorité.

Lecture des articles un par un :

Pas d'amendements jusqu'à l'article 14 :

Art. 14 Organisation

¹L'AG ordinaire se réunit au début de chaque semestre académique.

²Une AG extraordinaire peut être convoquée à la demande de l'Assemblée des Délégués, du comité ou de 30 membres individuels.

³Les convocations et l'ordre du jour sont envoyés aux Comités des associations d'étudiants membres, aux groupes d'intérêts, ainsi qu'à tout étudiant intéressé au moins dix jours à l'avance par les secrétaires permanents de la CUAE et sont affichés publiquement dans les bâtiments universitaires ainsi que sur le site web dans les mêmes délais.

Proposition de l'AESPRI de conserver l'ancien alinéa 4 :

En cas de décisions urgentes à prendre, l'AD est chargée de siéger au plus vite afin de prendre position sur les points concernés. Le comité devra rendre compte des décisions concernant ce points lors de la prochaine AG

L'amendement de l'AESPRI est retiré.

Lecture des articles un par un :
Pas d'amendements jusqu'à l'article 20 :

L'amendement de l'AESPRI est retiré.

Lecture des articles un par un :
Pas d'amendements jusqu'à l'article 29 :

Article 29 : Pour se faire aider dans sa tâche, le Comité peut s'adjoindre de collaborateurs. Il fixe le montant de leur rétribution.

Amendement de l'AESPRI : ajout à l'article 29 de « Les collaborateurs ainsi que leur cahier des charges sont présentés à l'AD ou l'AG qui suit leur engagement. »

Vote sur l'ajout: 9 voix pour
 8 voix contre
 Un grand nombre d'abstentions.

L'amendement de l'AESPRI est approuvé à la majorité.

Article 30 : l'amendement de l'AESPRI est retiré

Lecture des articles un par un :
Pas d'amendement jusqu'à la fin du document.

Vote final : compte des voix
Total des voix : 39
Majorité qualifiée des voix : 26

Vote : 37 voix pour

Les statuts de la CUAE de 1971 sont abrogés.

Les nouveaux statuts sont approuvés à la majorité et entrent en vigueur au 10 décembre 2003.

5. Elections :

Election du nouveau comité pour l'année académique 2003-2004.

Se présentent : Nicola Ambrosetti, étudiant en Physique
Veronica Gomez, étudiante en Lettres
 Yoann Boget, étudiant en SES
 Omar Pagnamenta, étudiant en Sciences de l'Education
Les personnes qui se sont présentées sont élues à la majorité

Election des vérificateurs de comptes pour l'année académique 2003-2004:

Se présentent : Jacques NGOI, étudiant en SES
Mark Schwass, étudiant à l'ETI

Les personnes qui se sont présentées sont élues à la majorité.

6. DIVERS : Projet de GEDuc :

Présentation de Alexandre Dufresne de GEDuc (groupe d'intérêt membre de la CUAE qui veut promouvoir le développement durable): idée que l'Université éduque, aussi en responsabilisant. Selon la nouvelle loi sur l'Université, une des missions est de rendre conscients de la responsabilité assumée envers la société. Cela concerne aussi le développement durable (social, économie, environnement). Il y a donc des critères éthiques à prendre en compte.

En 2005 commence la décennie de l'ONU sur le développement durable.

Le projet de GEDuc a été proposé au rectorat et au Conseil de l'Université. Le but est de créer une charte qui serait signée par l'uni. Les futurs titulaires de diplômes feraient alors le serment de se conformer à cette charte et pourraient demander à faire respecter que les cours traitent de cette responsabilité face au développement durable.

GEDuc demande un soutien formel de l'AG.

Le vote de soutien au projet de développement durable de GEDuc est approuvé à la majorité, avec quelques abstentions.

Le président lève la séance